

# Convention de formation professionnelle continue

Entre les soussignés :

1. Nom de l'entreprise : .....

2. Nom de l'organisme de formation : XPAIR

N° de déclaration d'existence de l'O.F. : 93 99 000 27 06

En application des dispositions du Livre IX du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

## ARTICLE I - OBJET, NATURE, DUREE ET EFFECTIF DE LA FORMATION

L'action de formation rentre dans une des catégories prévues à l'article L900-2 du Livre IX du code du travail : Bases et Compétences dans le Génie Climatique et Frigorifique.

Le bénéficiaire entend faire participer une partie de son personnel à la session de formation professionnelle organisée par le prestataire de formation sur le sujet suivant :

- Intitulé de l'action de formation : Bases et Compétences dans le Génie Climatique et Frigorifique.

- Objectifs : Consolider les bases techniques et perfectionner ses connaissances techniques.

- Programme et méthodes : Consultation, cours, tests et questions directes à l'équipe de formation : en ligne sur [www.xpair.com](http://www.xpair.com)

- Durée de la session : Annuelle, dès l'inscription

- Nombre d'heures conseillées par stagiaire : 40 H minimum

- Horaires et lieu de formation : Formation à distance accessible 24 h/24 h - 7 j/7 j sur la plateforme internet [www.xpair.com](http://www.xpair.com) – cliquez sur [E-formation](#)

## ARTICLE II – ENGAGEMENT DE PARTICIPATION

Le bénéficiaire s'engage à assurer la participation des inscrits suivants selon les modalités prévues ci-dessus.

Le(s) participant(s) sera (seront) :

Nom : ..... Fonction : .....

Nom : ..... Fonction : .....

Nom : ..... Fonction : .....

Nom : ..... Fonction : .....

## ARTICLE III – DISPOSITIONS FINANCIERES

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'acquittera des coûts suivants : Frais de formation (aucun frais de restauration et/ou d'hébergement) : ..... € HT + .....€ (T.V.A. 19,60%) = ..... Euros TTC par inscrit et par an. (à remplir) ou..... € net de taxe (en cas d'autorisation d'exonération de T.V.A., formulaire 3511).

## ARTICLE IV – MODALITES DE REGLEMENT

Le paiement sera dû à l'inscription à réaliser directement sur le site internet. A réception, la facture sera automatiquement envoyée sur le compte du participant. Le règlement s'effectue par carte bancaire virement bancaire, par chèque bancaire ou par CCP. Les droits d'accès étant autorisés après validation du paiement.

## ARTICLE V – DEDIT OU ABANDON

En cas de dédit par le participant ou l'entreprise ou d'abandon en cours de formation par un ou plusieurs participants, l'organisme retiendra le coût total des sommes engagées.

## ARTICLE VI – DIFFERENDS EVENTUELS

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Nice sera le seul compétent pour régler le litige.

*L'entreprise  
(date, cachet et signature)*

Nom du document : Convention de formation professionnelle continue  
Répertoire : C:\Documents and Settings\florence.XPAIR\Bureau  
Modèle : C:\Documents and Settings\florence.XPAIR\Application  
Data\Microsoft\Modèles\Normal.dot  
Titre : Convention de formation professionnelle continue  
Sujet :  
Auteur : florence  
Mots clés :  
Commentaires :  
Date de création : 06/05/2010 13:34:00  
N° de révision : 11  
Dernier enregistr. le : 06/05/2010 14:05:00  
Dernier enregistrement par : florence  
Temps total d'édition :28 Minutes  
Dernière impression sur : 06/05/2010 14:05:00  
Tel qu'à la dernière impression  
Nombre de pages : 1  
Nombre de mots : 506 (approx.)  
Nombre de caractères : 2 785 (approx.)